



## pension de réversion en cas de décès de mon ex-conjoint

Par **marie35**, le **04/01/2012** à **16:12**

Bonjour,

J'ai été mariée de 1979 à 1991. Ni mon ex-conjoint ni moi-même ne nous somme remariés.

Ai-je droit à l'intégralité de la pension de réversion en cas de décès de mon ex-mari?

Si ce n'est pas le cas, y aurais-je droit si mon ex-mari et moi nous remariions avant son décès?

Quels sont les articles se référant à ma situation?

Merci beaucoup,

Bien cordialement,

Par **Claralea**, le **04/01/2012** à **17:58**

Bonsoir, tout depend de votre regime de retraite

Par **fabrice58**, le **04/01/2012** à **18:47**

En l'état actuel de la législation, si votre ex décédait cette année, vous auriez droit à la réversion à condition d'avoir au moins 55 ans et de remplir les conditions de revenus (19.177,60 € par an pour une personne seule au 1/1/12).

Toutefois, bien malin qui peut dire quelle sera cette législation lorsque votre ex décèdera, sil décède avant vous.

cdt

Par **plancq**, le **06/01/2014** à **19:04**

je me suis mariée 2 fois la première en 1973 j'ai eu 2 enfants il est décédé en novembre 1999 la deuxième en 2011 pas d'enfant décédé en janvier 2013 puis je prétends à la retraite de mon premier époux et celle du deuxième merci de me répondre

Par **domat**, le **06/01/2014** à **19:58**

bsr,  
cela dépend du régime de retraite de vos époux et de vos ressources et si votre premier mari s'est remarié car cela change suivant le régime de retraite.  
mais en principe vous avez droit aux pensions de reversion.  
vous devez faire la demande aux caisses de retraites de vos anciens époux.  
cdt

Par **zézette/DESRV**, le **26/05/2015** à **17:52**

mon ex mari vient de décéder que faut-il fournir comme documents pour éventuellement en bénéficier, il avait une compagne mais il n'était marié Merci à l'avance

Par **domat**, le **26/05/2015** à **18:20**

bjr,  
je suppose que votre question est relative à la pension de reversion.  
il faut donc vous rapprocher des organismes de retraite qui versaient la pension à votre ex-mari.  
cdt

Par **44upu**, le **22/08/2015** à **08:28**

bjr, mon ex-mari vient de décéder à l'étranger, il a été marié deux fois et vivait avec une compagne non mariée. 4 enfants de ces unions ; je ne suis pas remariée. Ais-je droit à une pension de reversion et quels papiers officiels devrais-je fournir ? également je suis bénéficiaire d'une prestation compensatoire ; qu'en est-il alors ? merci

Par **youris**, le **22/08/2015** à **11:40**

bonjour,  
si votre ex-mari a travaillé en France, vous avez droit à une pension de reversion mais les conditions d'attribution varient selon le type de retraite de votre ex-mari.  
vous pouvez consulter ce lien:  
<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N378.xhtml>  
salutations

Par **maroussyha**, le **02/09/2015 à 14:12**

mon premier mari est décédé, il était remarié sa femme touche sa pension de reversion. Elle va se remarier avec un nouveau conjoint. Elle perd ses droits à la pension.  
Est-ce que ce fait m'ouvre des droits sur cette pension, nous avons été mariés de 1979 à 2002 et eu 1 enfant ensemble.  
merci de votre réponse  
cordialement

Par **youris**, le **02/09/2015 à 17:27**

bonjour,  
les conditions pour bénéficier d'une pension de reversion varient selon les régimes de retraite et certaines conditions de ressources.  
il est possible que le remariage de la veuve de votre premier mari ne lui supprime pas sa pension de reversion.  
l'avez-vous demandé au décès de votre ex-mari ?  
vous pouvez consulter ce lien:  
<http://www.social-sante.gouv.fr/informations-pratiques,89/fiches-pratiques,91/les-fiches-pratiques-de-la,2349/les-prestations,2352/la-pension-de-reversion,14833.html>  
salutations

Par **maroussyha**, le **08/09/2015 à 10:32**

La veuve de mon premier mari ne touchera plus sa pension de reversion, car mon ex-mari travaillait à LA POSTE. c'est pourquoi je me posai la question me concernant, moi je travaille à EDF;  
Bien cordialement,

Par **youris**, le **08/09/2015 à 20:50**

bonjour,  
beaucoup d'entreprises publiques ont changé de statut et sont devenues des sociétés anonymes ce qui a entraîné des modifications de situations pour les salariés.  
ainsi à la poste, comme à France Télécom, vous trouvez des fonctionnaires, des salariés sous

statut privé en cdi, en cdd ou en interim.

quel était le statut de votre ex-mari, si il était fonctionnaire, en se remariant, sa veuve perd ses droits à une pension de reversion, vous pouviez vous aussi demander également une part de sa pension de reversion lors de son décès.

faites votre demande à la caisse de retraite de votre ex-mari pour connaître vos droits.

salutations

Par **dimtiti**, le **25/02/2016** à **21:36**

bonsoir

mon ex mari est décédé au mois de janvier j'ai été mariée de 1975 a 1992 depuis remarié en 1996

il a travailler en temps que civile a l'arsenal et ensuite a l'école de gendarmerie puis je avoir le droit a cette réversion merci

amicalement